



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois de financement

Question écrite n° 5452

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les comptes et le financement de la sécurité sociale. Le rapport 2012 de la Cour des comptes sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale recommande d'assurer l'homogénéité des méthodes de comptabilisation des opérations réciproques entre les entités comprises dans le périmètre des tableaux d'équilibre et du tableau patrimonial. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Dans son avis sur la cohérence du tableau patrimonial établi au 31 décembre 2011, la Cour réitère sa recommandation d'assurer l'homogénéité des méthodes de comptabilisation des opérations réciproques entre les entités comprises dans son périmètre. Comme elle le souligne dans son rapport, les divergences de comptabilisation qui avaient été identifiées dans le tableau patrimonial établi au 31 décembre 2010 ont été réduites en 2011 sous l'effet des consignes données par le ministère chargé de la sécurité sociale aux entités comprises dans le périmètre du tableau. La Cour indique ainsi que « des progrès sont intervenus dans la justification des opérations réciproques » et que l'incidence des pratiques comptables qui demeurent hétérogènes est « plus limitée » qu'à fin 2010, les difficultés étant désormais circonscrites aux opérations entre régimes d'assurance maladie pour des montants de portée réduite (quelques dizaines de millions d'euros à comparer à un total du tableau patrimonial de 131 milliards d'euros). Afin de permettre la levée complète de l'observation de la Cour sur ce point, plusieurs dispositions ont été prises en vue de la préparation du tableau patrimonial au 31 décembre 2012 : extension des procédures de rapprochement des créances et dettes réciproques entre organismes aux flux de charges et de produits, réitération des consignes aux organismes à ce titre et accompagnement des organismes sur certains points de difficulté spécifiques (diagnostic et instructions en vue de leur résolution).

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5452

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2012](#), page 5181

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4115